



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Coordination Académique Paye DPATS-DE-DPE

Réf. : CAP/AT/VD/2024-0540
Affaire suivie par :
Service gestionnaire du traitement
voir fiche 1

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	Rectorat		INSPE
I	DSDEN	I	Universités et IUT
	78	I	Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95	A	CIO
I	Circonscriptions	I	CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95	I	INS HEA
A	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
I	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 20 p.
Total 22 p.

Versailles, le 12 juillet 2024

Etienne Champion,
recteur de l'académie de Versailles

à

**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs
de CIO**

**s/c Mmes et MM. les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques
des services de l'Education nationale**

Très signalé

Objet : RENTREE SCOLAIRE 2024

**INSTALLATION DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS ET PRISE EN
CHARGE DES TRAITEMENTS DES AGENTS NOUVELLEMENT AFFECTES**

POINTS CLES : PRISE EN CHARGE - INSTALLATION

NOUVEAUTES : MODES DE TRANSMISSION DES PIECES

CALENDRIER : RENTREE SCOLAIRE 2024

Garantir à tout nouveau personnel affecté dans votre établissement le versement de son traitement dans les délais les plus brefs, exige une forte implication des services gestionnaires de la paye mais aussi de vos secrétariats.

Pour tenir cet objectif, je souhaite à nouveau attirer l'attention des personnels concernés sur **la constitution de leur dossier de prise en charge. Il convient également d'appeler leur attention sur les nouvelles modalités de transmission mises en œuvre cette année selon les indications précisées dans le dossier joint** (fiche 1) aux services gestionnaires des traitements en respectant strictement le calendrier prévu.

Je sais pouvoir compter sur vous pour que toutes les opérations effectuées au niveau de l'établissement ne prennent aucun retard :

- **Signature des procès-verbaux d'installation dès le 1^{er} septembre 2024**, jour de la rentrée scolaire, pour l'ensemble des personnels, enseignants, d'éducation, d'orientation et ATSS/ITRF, **avec date d'effet au 1^{er} septembre 2024**.

☞ **Il est inutile de transmettre ces PVI** (voir détails – fiche 2) : l'installation (aucune validation avant le 1^{er} septembre) suffit pour lancer le traitement.

Toute communication vers les services de gestion devra mentionner le corps de l'intéressé, ainsi que la discipline le cas échéant (pour les enseignants).

Je vous rappelle l'obligation d'affiliation à la sécurité sociale MGEN pour tous les personnels fonctionnaires, stagiaires comme titulaires (annexe 3 à renvoyer au centre MGEN).

Je vous précise d'autre part que des circulaires spécifiques vous parviendront ultérieurement :

- pour le remboursement partiel des frais de transport, ainsi que pour le forfait mobilité durable,
- pour les assistants étrangers,
- pour les intervenants extérieurs.

***Afin de connaître les modes de transmission des dossiers
et en cas de problème majeur, vous voudrez bien vous rapprocher du service de gestion concerné
(cf. fiche 1)***

Signé :

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Nathalie LAWSON